



Syndicat Mixte du SCoT
du Pays de Rennes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes
Séance du 16 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 16 octobre à 17h00, dans les locaux du Pays de Rennes, le Bureau du Syndicat mixte du SCoT régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CROCQ, Président de l'Assemblée.

Nombre de délégués : 13

Nombre de délégués en exercice : 13

Présents : Mme Pascale Julbault-Chaussée et MM. André Chouan, André Crocq, Alain Fouglié, Marc Hervé, Joseph Jan, Claude Jaouen, Jean-Marc Legagneur.

Votants : 8

Absents excusés : Mme Marielle Muret-Baudoin et MM. Guillaume Bégué, Daniel Cueff, Grégoire Le Blond, Stéphane Piquet.

Secrétaire de séance : M. Claude Jaouen est désigné secrétaire de séance.

N°293/2018	Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes
Objet	Projet de modification n°4 du PLU D'Ercé-près-Liffré

*Vu la loi n° 2000.1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2002 fixant le périmètre du SCoT du Pays de Rennes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2003 créant le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes,
Vu l'installation du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes le 16 avril 2003,
Vu la délibération n° 148-2007 du 18 décembre 2007 approuvant le SCoT du Pays de Rennes,
Vu la délibération n°207-2012 du 9 octobre 2012 qui prescrit la révision du SCoT,
Vu la délibération n°244-2015 du 29 mai 2015, approuvant le SCoT révisé comprenant un DAC,
Vu le courrier de la commune d'Ercé-près-Liffré reçu au Syndicat mixte du SCoT le 08/10/2018,*

EXPOSE

Le 8 octobre 2018, le projet modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ercé-près-Liffré a été transmis pour avis au Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes. Ce dernier vise à :

- transformer une partie de la zone 1AU_i (accueil d'activités économiques) en zone d'habitat (création d'une zone 1AUB pour permettre la réalisation de 22 logements sur 1,1 ha),
- faire évoluer les OAP afin de prendre en compte ce changement de vocation d'une partie de la zone 1AU_i ainsi que la présence d'une zone humide (zone inconstructible).

Suite à l'analyse du dossier, il apparaît qu'au regard du SCoT en vigueur, le projet de modification n°4 du PLU de la commune d'Ercé-près-Liffré ne pose pas de problème de compatibilité.

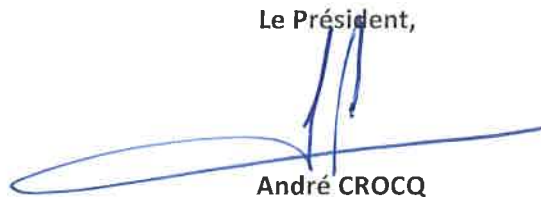
PROPOSITION

Le Bureau est invité, au regard de ces éléments, à donner un avis favorable au projet de modification n°4 du PLU de la commune d'Ercé-près-Liffré.

Après avoir délibéré, le syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification n°4 du PLU de la commune d'Ercé-près-Liffré.

Pour extrait conforme
Délibération publiée le
Transmise le
Certifiée exécutoire

Le Président,



André CROCQ